

LE MOT DU MAIRE



Chers Vissoises et Vissois,

Le début de l'année 2009 fut malheureusement marqué par de nombreux décès ; beaucoup de familles ont commencé l'année dans la peine.

La cloche de notre Eglise a également annoncé le décès de son parrain, Maurice DRUON, écrivain, homme politique et secrétaire perpétuel de l'Académie Française, avec qui nous entretenons d'amicales relations.

Sur le plan climatique, nous avons bénéficié d'un bel été contrastant avec un début d'hiver froid et neigeux ; ceci présageant peut-être d'un éventuel retour des saisons bien différenciées.

Nous retiendrons encore de l'année 2009 : une stabilisation de la crise financière, la poussée écologiste lors des élections européennes et l'annonce d'une pandémie grippale qui a poussé les autorités gouvernementales à organiser une vaccination de masse.

Au niveau local, de nombreux travaux furent réalisés. Ces derniers étant essentiellement axés sur la sécurité, l'entretien et l'équipement des lieux et bâtiments publics.

Enfin, la publication des chiffres du recensement confirme nos prévisions, soit une hausse de plus de 20 % de notre population. La barre des 700 habitants devrait être rapidement atteinte au vu des projets d'habitations individuelles et collectives en cours d'instruction.

En ces premiers jours de 2010, je vous souhaite une très bonne année, en espérant que la santé, le bonheur et la réussite vous accompagnent tout au long de celle-ci.

CHRISTIAN THIEVET



SOMMAIRE



PROJETS.....	p 3
LE BUDGET.....	p 4
LES REALISATIONS	p 6
L'EAU	p 9
L'ECOLE	p 10
LA GENDARMERIE	p 13
VIE PRATIQUE	p 15
INFORMATIONS GENERALES.....	p 22
DES VISSOIS A L'HONNEUR	p 31
REMERCIEMENTS – FELICITATIONS	p 32
NAISSANCES – MARIAGES – BIENVENUE - DECES	p 33
PAGE HISTORIQUE	p 36
COMMEMORATIONS.....	p 37
REUSSITES	p 40
CALENDRIERS DES FETES 2010	p 52
A NOTER	p 54

PROJETS

- ◆ réfection du monument aux morts et de ses abords.

Nous attendons le retour de la demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur pour commencer les travaux.



- ◆ aménagement des trottoirs rue de Chérisy et d'Hendecourt avec pose d'un réseau d'eau pluviale.

Une subvention du département vient de nous être allouée. C'est pourquoi nous allons pouvoir régler les derniers problèmes techniques avec les partenaires concernés dont NOREADE et le Conseil Général et choisir un bureau d'étude pour lancer l'appel d'offre des entreprises et le suivi des travaux.

- ◆ Réfection de l'annexe de la Mairie côté école, toiture et isolation des murs.

- ◆ Ouverture de la bibliothèque à la Salle Maurice Druon.

Sous la responsabilité de Ghislaine ANSELIN, assistée d'Isabelle CARPENTIER, Sabine DOUALE, Béatrice BOISLEUX, Chantal HORN, Pascale ACCART, plus de 1000 ouvrages ont été rassemblés, répertoriés et recouverts. Ceux-ci seront mis à votre disposition cette année.



LES FINANCES

Certains préconisent aisément l'endettement communal pour affirmer une bonne gestion, cela sans connaître les projets avenir et leurs envergures.

Les augmentations de charges et d'impôts extra communales continuent leurs progressions. Il nous semble raisonnable de maintenir le cap sur une gestion prudente pour la commune de Vis en Artois.

Ainsi l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement, en 2008, baisse de près de 4 % (3.93%) quand nos recettes augmentent de 3.53%.

Les dépenses maîtrisées est une volonté affichée et constamment défendue par l'ensemble du conseil municipal lors de chaque réunion de conseil. Cette volonté n'affecte aucunement la qualité apportée dans chaque action municipale. Il en est de même pour la gestion de l'eau qui a son propre budget.

L'évolution de recettes, malgré les taux communaux inchangés depuis plusieurs années, est un effet mécanique, car les bases augmentent et la population Vissoise s'agrandit.

◆ LE COMPTE ADMINISTRATIF EN 2008

RESULTAT DE L'EXERCICE 2008						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		107 312,34		369 274,54		476 586,88
Opérations de l'exercice	201 499,91	302 663,73	103 061,66	124 794,37	304 561,57	427 458,10
TOTAL	201 499,91	409 976,07	103 061,66	494 068,91	304 561,57	904 044,98
Résultat de clôture		208 476,16		391 007,25		599 483,41

Investissement restant à réaliser 456 765,00
Excédent de Fonctionnement reporté 142 718,41

Les charges de gestion courante ont progressé car la commune subit, comme chaque particulier, les hausses tarifaires sur l'électricité et le chauffage.

Les modifications de fiscalité (taxe professionnelle) apportent une relative inconnue pour le futur et nous confortent dans notre volonté de prudence.

Selon le tableau, nous avons pour l'année 2008 un excédent de 101 164 € en fonctionnement et 21 732 € en investissement soit 122 896 € sur l'exercice.

En situation cumulée, nous avons un excédent de 142 718 € soit 599 483 € - 456 765 € (les investissements restant à réaliser).

◆ LES INVESTISSEMENTS

Vous suivez, au fil du temps, les aménagements apportés dans la commune.
Certains sont en cours et nous sommes tributaires de l'obtention des demandes de subventions comme :

- Le monument aux morts

D'autres sont réalisés.

- le columbarium,
- la clôture du cimetière,
- un lave vaisselle et équipement de cuisine.
- C'est également la signalisation et les barrières de protection sur l'axe principal de notre commune.

D'autres encore, sont soumis à réflexions et choix.

- C'est le cas d'agrandissement ou création d'annexe pour la salle des fêtes,
- le changement de mobilier (tables et chaises) de la salle des fêtes
- le ravalement de façade et réfection de l'église.

Notre réseau d'eau n'est pas en reste. Nous y apportons des actions pour maintenir la sécurité, la pérennité et l'économie dans la mesure du possible.

◆ PREVISION BUDGETAIRE DE FONCTIONNEMENT 2009

↳ Les dépenses

Les charges de gestion courante	38 %
Les services extérieurs	47 %
Les charges fiscales	1 %
Les dettes de la commune	1 %
Les contributions aux SIVU RPI et SIVOM Marquion	13 %

↳ Les recettes

Subventions de fonctionnement	39 %
Taxes EDF (pylônes)	8 %
Domaines de locations	10 %
Impôts et taxes	41 %
Communauté de communes	5 %

Après la clôture de l'année, le résultat de l'exercice sera connu dans le compte administratif 2009.

LES REALISATIONS

◆ AMELIORATION DE LA SECURITE



Pose de barrières marquant verticalement les passages piétons tout le long de la rue André Mercier.

Pose de barrières tout le long du trajet conduisant les enfants au bus scolaire.



Renforcement des panneaux indicateurs

◆ LES BATIMENTS

➤ TRAVAUX DE REFECTION DES PEINTURES

L'ECOLE

*Remise en peinture de la classe
de Mme LOURDAUX*



➤ AMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE



*Installation d'un lave vaisselle dans la
cuisine et réaménagement des plans
de travail*



*Achat d'un défibrillateur et installation
dans le couloir de la salle polyvalente*

➤ EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Informatisation des bâtiments.



*Un poste informatique
supplémentaire a été
installé à la Mairie.*



*Installation d'une connexion
Internet et d'un ordinateur
supplémentaire aux écoles*



*Installation d'un ordinateur
à la salle Maurice Druon.*

◆ LA VOIRIE ET COURS D'EAU

➤ TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU



Des travaux sur le cours d'eau de la Sensée et des ouvrages d'art, ont été réalisés à notre demande par la Communauté de Communes OSARTIS et le Conseil Général.

Des travaux d'hydrocurage restent à réaliser sous les ouvrages d'art.

Curage de la Sensée



◆ LE CIMETIERE



Une nouvelle clôture entre le nouveau et l'ancien cimetière a été réalisée.

Un columbarium et un jardin du souvenir ont été aménagés.

*Pour toute acquisition de cases ou de terrain,
VEUILLEZ CONTACTER LA MAIRIE*

L'EAU

◆ LE CHATEAU D'EAU

Mise en place de l'alarme intrusion

Réparations diverses sur la pompe à chlore et changement des tresses de la pompe sur le forage n°1



◆ LE RESEAU

Notre gestion de l'eau est une régie communale. Ce fonctionnement nous permet encore de maintenir un prix attractif.

De nombreuses fuites d'eau sur l'ensemble du réseau ont été réparées ainsi que des changements de tête de robinet avant compteur chez les particuliers.

Suite à une baisse de pression rue de l'Eglise et du 19 mars, réparation et entretien des deux régulateurs de pression et débit implantés rue A. Mercier et rue du 19 mars.



Daniel LADRIERE, adjoint aux travaux assure régulièrement la programmation et le suivi des travaux.

Toutes anomalies, fuites d'eau, sont à signaler rapidement en Mairie
☎ 03.21.48.18.60

◆ LA QUALITE DE L'EAU

**Communiqué de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
du PAS DE CALAIS**

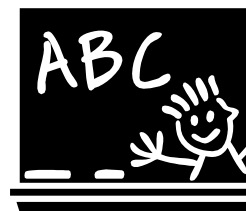
Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.



LES ECOLES

Bilan de l'année scolaire du R.P.I,
Information de Monsieur J.P. LEFEBVRE,
Directeur du R.P.I. SENSEE-COJEUL



Notre regroupement pédagogique continue à s'étoffer. Aujourd'hui, nous comptons 205 élèves ; son augmentation reflète la bonne santé des communes qui le composent. En effet, la mise à disposition de logements locatifs et l'accès à la propriété permettent à nos communes de garder l'image d'une campagne vivante.

En 2008, il y a eu 32 naissances dans les différentes communes du RPI. L'avenir de notre école semble donc assuré et nous pourrions envisager l'ouverture d'une classe supplémentaire si nous pouvions inscrire 7,8 enfants en primaire (du CP au CM2)

Le RPI a été retenu pour la dotation de l'espace numérique rural. Il bénéficiera d'une subvention de 80 % de la somme hors taxe dans la limite d'une dépense de 13 000,00 € TTC. Monsieur le Président du SIVU a signé une convention avec l'Inspection Académique.

Pour ce qui concerne le fonctionnement de la cantine, nous arrivons à une moyenne de 70 enfants qui prennent leur repas chaque jour.

Monsieur le Président du SIVU a embauché une personne supplémentaire pour surveiller la cantine et un nouveau système d'organisation a été mis en place avec deux services qui semblent donner entière satisfaction.

↳ LE PLAN VIGIPIRATE

- ◆ le niveau d'alerte rouge est maintenu.
- ◆ Vigilance particulière des entrées au sein de l'établissement et des accès au parking
- ◆ Interdiction de stationnement devant l'établissement, en relation avec les autorités municipales et de police
- ◆ Sensibilisation importante des personnels et usagers aux consignes de sécurité et de vigilance.
- ◆ Information immédiate de tout élément suspect aux services de police et de gendarmerie
- ◆ Vérification des dispositifs d'évacuation rapide des bâtiments.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier l'ensemble des habitants du R.P.I. qui en participant de façon assidue aux activités des coopératives scolaires nous permettent d'offrir aux élèves des activités complémentaires de l'enseignement dans une totale gratuité.

↳ INFORMATIONS GENERALES

Cette année, au vu du nombre important de naissances au sein du R.P.I., j'ai demandé dès novembre aux parents qui désirent inscrire un enfant à la maternelle, de venir me rencontrer afin de pouvoir établir des prévisions aussi fines que possible.

Je demande aux parents d'élèves de venir inscrire leur enfant le plus tôt possible pour la rentrée 2010, de prendre contact dès ce mois de janvier :

A l'école de Boiry Notre Dame
Au 03.21.24.87.84



↳ LES DOCUMENTS NECESSAIRES POUR UNE PREMIERE INSCRIPTION

- ☞ un certificat du médecin traitant attestant que l'enfant est apte à la vie en collectivité en faisant ajouter qu'il est à jour des vaccinations, sinon vous vous présentez avec le carnet de vaccination.
- ☞ Vous munir du livret de famille.
- ☞ Lors de l'inscription, il sera nécessaire de remplir une demande de carte de transport scolaire qui vous sera remise le jour de votre visite.

Au nom des coopérateurs, des Elèves, des Enseignants, du Personnel de l'école, je vous présente pour vous et vos familles mes meilleurs vœux de santé, de prospérité pour 2010. Que cette année apporte à chacune et chacun d'entre vous la réalisation de ses vœux les plus chers.

◆ QUELQUES RETROSPECTIVES DE CETTE ANNEE 2009

Une sortie scolaire dans le Boulonnais. Un voyage scolaire a été organisé le lundi 22 juin à Nausicaa, pour les classes maternelles de Vis en Artois de Mme DAMIENS et de Mme LOURDAUX



Le 13 juin 2009

Sous un très beau soleil, les enfants des écoles maternelles de Vis en Artois ont produit un superbe spectacle de fin d'année.



Lundi 23 novembre 2009

Participation des élèves des classes maternelles à la semaine culturelle et visite de l'exposition.



En novembre, spectacle de marionnettes des 3 chardons intitulé « Monsieur le Vent ».

En décembre, marché de Noël de l'école maternelle de Vis en Artois. Ont été exposés de nombreux travaux, étoiles, guirlandes, pères Noël et jacinthes. Le père Noël est venu féliciter les enfants.



LA GENDARMERIE

La Communauté de Brigade de VIS couvre 65 communes (Sud Arrageois, OSARTIS, et la CUA). Elle est composée de 35 militaires dont 1 Officier.

La Brigade de Vis : 14 militaires
La Brigade de Croisilles : 11 militaires
La Brigade de Marquion : 10 militaires.

Cette année, la brigade de Vis voit le départ de plusieurs gendarmes

- Le gendarme PIRET Guy parti à la retraite
- Le Maréchal des Logis Chef JOUBERT muté à la Brigade de Recherche de CAMBRAI
- L'Adjudant RUTKOWSKI partira à la retraite en février 2010.
- Le gendarme adjoint volontaire BOMBE Romain

Et l'arrivée des gendarmes

- Le gendarme adjoint volontaire CARDOT Maxime venant de la région de Grasse
- Le gendarme WATRIN Laurent venant de l'escadron de Cherbourg
- Le gendarme Caroline DANDRE

Mercredi 25 mars 2009

Le Lieutenant STEINECK ainsi que le Capitaine CHETRIT et les gradés de la Communauté de Brigade de VIS EN ARTOIS ont invité les maires à la réunion semestrielle des Maires et ont exposé les résultats et les moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité des biens et des personnes et les priorités pour cette année 2009.

Le 29 avril 2009 – Forum « vos libertés, votre sécurité »

En présentant les statistiques 2008 de la délinquance, le 19 janvier 2009, Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, a souhaité que l'année 2009 voit se poursuivre la démarche de rapprochement entre les forces de police et de gendarmerie et la population.

Les forces de l'ordre doivent aujourd'hui montrer qu'elles « sont à l'écoute de notre société, capables d'aider ceux qui en ont le plus besoin »

Dans cette perspective, des réunions ouvertes au public sont organisées sur l'ensemble du territoire.

Cette réunion publique a eu lieu le 29 avril 2009 à la salle polyvalente en présence de Monsieur LE DEUN Raymond, Secrétaire Général de la Préfecture du Pas de Calais



A la table des intervenants, de gauche à droite :

L'Adjudant RUTKOWSKI,
L'Adjudant LANCIAL Nadia adjoint de proximité de Croisilles,
Melle LAMBERT Magali secrétaire de la Compagnie d'Arras,
Mr JULIEN Olivier conseiller général Maire de Marquion,
Mr le Maire,
Mr LE DEUN Raymond secrétaire Général de la préfecture,
Le Capitaine CHETRIT Chef d'escadron commandant la compagnie d'Arras,
Le Lieutenant STEINECK Commandant la Communauté de Brigade de Vis.



Monsieur JULIEN Olivier, le Lieutenant STEINECK et Mr LE DEUN ont pris la parole et ont répondu aux questions du public.

◆ LA GENDARMERIE COMMUNIQUE

➤ Votre téléphone portable :



- ❖ Ne laissez pas à portée de vue votre portable lorsque vous ne l'utilisez pas.
- ❖ Notez le code IMEI (International Mobile Equipment Identité) de votre portable, il vous servira en cas de vol

Qu'est ce que le code IMEI et comment l'obtenir ?

Le code IMEI est un numéro de série de 15 à 17 chiffres qui sert à bloquer l'usage du mobile sur tous les réseaux, en cas de vol, ainsi aucune autre carte SIM ne pourra être insérée.



Pour l'obtenir



➤ Si vous êtes victime d'un vol ou d'un cambriolage

**En cas de cambriolage ou de vol
NE TOUCHEZ A RIEN**



- ❖ Laissez les lieux en l'état (habitation, voiture...) pour préserver les traces et indices
- ❖ Prévenez la gendarmerie ou le commissariat de police en composant le 17
- ❖ Venez déposer plainte
- ❖ Communiquez à la police ou à la gendarmerie la liste des objets dérobés (numéros de série, marque des appareils et les photographies des objets de valeur).

VIE PRATIQUE



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 18 h
Téléphone 03.21.48.18.60



La permanence de Monsieur le Maire :

Christian THIEVET,
Vice Président de la Communauté de communes OSARTIS
en charge de l'aménagement rural

- Tous les 2^{ème} samedi de chaque mois de 10 h à 11 h ou sur Rendez-vous



SITE INTERNET

LE SITE EST ACCESSIBLE A L'ADRESSE SUIVANTE
www.visenartois.fr



Retrouvez toutes les informations pratiques, de nombreux liens avec les administrations existent par exemple les formalités administratives.

LES DELEGATIONS

◆ A la défense

Christian BOISLEUX

◆ Communauté de Communes OSARTIS

Délégué titulaire : Christian THIEVET : élu Vice-président à l'Aménagement Rural
Délégué suppléant : Raphaël LALIN : commissions déchets et sports
Délégué suppléant : Jean Pierre SANTY : commission transfert de charges

◆ Au SIVU du RPI

Délégués titulaires : Christian THIEVET
Isabelle CARPENTIER

◆ Au SIVOM de Marquion

Délégué titulaire : Laurence LAISNE
Délégué suppléant : Sabine DOUALE

◆ Composition du C.C.A.S.

Président : Christian THIEVET
Membres : Pascale ACCART - Ghislaine ANSELIN
Roger AUBIN - Christian BOISLEUX
Roger CANDAES - Pierre DELATTRE
Paul DERON - Laurence LAISNE
René LALIN - Antonia LEFEBVRE
André LEROY



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

↳ Horaire d'hiver : (du 1^{er} novembre au 31 mars)

Du lundi au vendredi de 14 h à 17 h
Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.



↳ Horaire d'été : (du 1^{er} avril au 31 octobre)

Lundi, vendredi, samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18h
Du mardi au jeudi de 14 h à 18 h



Il est interdit de se servir dans les bennes de dépôt.



COLLECTE DES DECHETS VERTS A DOMICILE



Tous les samedis matins du 15 mars au 30 novembre de chaque année

- ☞ Les déchets verts collectés sont uniquement les tontes de gazon et les déchets de jardin (herbe, feuilles, fleurs, etc.)
- ☞ Ils devront être mis dans des sacs ou poubelles non fermés
- ☞ Les branches devront être mises en fagots ficelés avec des liens naturels.



TRI SELECTIF - ORDURES MENAGERES - ENCOMBRANTS

Passage dans la commune chaque mercredi matin

**Passage des encombrants dans la commune
2 fois par an.**

Pour tout renseignement sur le tri sélectif, vous pouvez contacter la
Communauté de Communes OSARTIS
au 0 800 10 25 35 (N° VERT)



LE COMPOSTAGE

Le compostage c'est simple et pratique pour réduire ses déchets.

La Communauté de communes OSARTIS a confié depuis le 1er janvier 2007 la politique de traitement des déchets ménagers au **SY**ndicat **M**ixte d'**E**limination et de **VA**lorisation des **D**échets (SYMEVAD). Elle s'est donc regroupée au sein de ce syndicat mixte avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis et la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin pour mobiliser les moyens techniques et financiers afin de mener une politique ambitieuse de recyclage des déchets.

Plus d'un tiers des ordures ménagères peut être composté ! Le compostage à domicile permet de recycler les déchets organiques provenant de sa cuisine et de son jardin, ce qui limite de manière très importante la quantité d'ordures ménagères à collecter, puis à envoyer en décharge ou à l'incinération. Pour diffuser cette bonne pratique, la commune de Vis en Artois a répondu favorablement à l'appel à candidature lancé par le SYMEVAD en 2008.

La démarche commencera au printemps avec la formation de guides composteurs (ces habitants, volontaires et bénévoles, auront pour mission de sensibiliser et d'aider leur voisinage à réduire les quantités de déchets organiques par les techniques du compostage). A l'automne, des réunions d'information et des composteurs seront mis à la disposition des habitants.

« Le compostage est facile, et cela permet de recycler ses déchets organiques provenant de sa cuisine et de son jardin. Le compostage est une forme accélérée du processus naturel dans lequel des micro-organismes font leur travail. » nous précise Martial Vandewoestyne, Président du SYMEVAD et Maire de Lambres-lez-Douai.

Plus d'information ?

Consulter le site Internet du SYMEVAD et télécharger le guide pratique du compostage à domicile www.symevad.org (Rubrique : Produire moins de déchets)

**Le SYMEVAD
3 rue Jules Ferry à COURCELLES LES LENS
03.21.74.35.99**



LA POSTE VOUS INFORME

Madame Marie-Christine FORTUNATO,
Responsable du bureau de Poste de VIS EN ARTOIS,
vous accueille

- Horaire du bureau (à partir du 1^{er} janvier 2010)

Mardi, mercredi, jeudi vendredi	de 9 h à 12 h et de 14h à 17 h
Samedi	de 9 h à 12 h

- Heure de la levée du courrier

Du lundi au vendredi	16 h 30
Le samedi	12 h 00



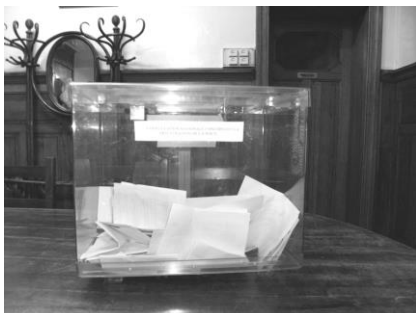
Madame Sandra SELLIER, Conseillère financier est à la disposition de la clientèle au bureau de poste de Vis en Artois et reçoit sur rendez-vous

- **Chaque mercredi**
- **Le samedi : 1 semaine sur 3**

L'amplitude hebdomadaire d'accès au bureau de poste passe de 22 heures 30 à 27 heures.

Madame FORTUNATO tient à remercier les usagers pour leur fidélité ainsi que les élus pour leurs interventions auprès de la Direction de la Poste.

Bonne et heureuse année 2010 à tous.



*Consultation nationale concernant la
privatisation de la poste qui s'est déroulée du
28 septembre au 2 octobre 2009*



RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

☞ Tout citoyen ou citoyenne âgé(e) de 16 ans est désormais tenu(e) de se faire recenser à la mairie de son domicile, dans le mois de son anniversaire.
Une attestation de recensement lui sera remise.

Attention, conservez ce document qui sera indispensable pour établir vos dossiers d'examen, concours, permis de conduire, etc..



POUR VOUS VOTER DES 2011

☞ Pour tous les jeunes de 18 ans et les nouveaux habitants de Vis en Artois, vous devez vous présenter en mairie pour vous faire inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre 2010.





PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

☞ Vous pouvez contacter Madame MAHU à



L'Unité Territoriale d'Action Sanitaire et Sociale d'ARRAS NORD :
Bâtiment le Vercors – place des chamois à St Nicolas Lez Arras
☎ 03.21.15.21.00

Elle peut vous rencontrer :

-  En permanence sociale sur rendez-vous
-  A votre domicile



CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'ARRAS

Assistante sociale : Madame A. Pochet

Vous pouvez la contacter :

Par téléphone : 03.21.21.58 45
Permanence téléphonique le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
Par courrier : Madame Pochet
Assistante Sociale
Caisse d'Allocations Familiales
Rue des Promenades
62015 ARRAS CEDEX



CONCILIATEUR DE JUSTICE



Monsieur Jean-Robert DELORGE

Permanences dans les communes de
Brebrières, Rouvroy, Saudemont, Vimy, Vitry en Artois

Portable : 06.80.14.14.65

☎ 03.21.50.84.98

Les différentes permanences sont affichées en mairie.
Possibilité de rencontrer le conciliateur sur rendez-vous en mairie de Vis en
Artois. Veuillez contacter le secrétariat de Mairie.



PERMANENCE DE MONSIEUR LE CONSEILLER GENERAL

Monsieur Martial STIENNE

En mairie de Vis en Artois

Le 1^{er} juin 2010 de 17 h 00 à 18 h 00

En maire de Vitry en Artois

Le mardi de 15h à 17h

Le samedi de 8 h 30 à 9 h 30

La liste des permanences dans les autres communes est disponible en mairie.



PERMANENCE DE MADAME LA DEPUTE

Madame Catherine GENISSON

70 rue des Trois Visages à ARRAS

☎ 03.21.73.51.66

La liste des permanences dans les autres communes est disponible en mairie



CIDF DE L'ARRAGEOIS :

Centre d'information sur le Droit des Femmes et des Familles

Pour vous écouter, vous informer, vous orienter

Dans les domaines touchant au droit de la famille, droit du travail, droit des biens....

Une permanence sera assurée en mairie

Maison des sociétés

16 rue Aristide Briand – 62000 ARRAS



03.21.23.27.53

E-Mail : cidfarras@wanadoo.fr



LE DROIT D'ACCES AU DROIT ET D'AIDE AUX VICTIMES

- ☞ vous avez besoin d'un conseil juridique
- ☞ vous êtes victime d'un acte de délinquance
- ☞ vous souhaitez régler un différent à l'amiable
- ☞ vous avez un litige avec une administration

Aide, information, consultations juridiques pour tous, une équipe permanente, Avocats, Notaires, Huissiers, Délégués et Médiateurs du Procureur de la République, les Conciliateurs de justice....

POINT D'ACCES AU DROIT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Quartier des Nouvelles résidences
Place des Ecrins
62223 – SAINT NICOLAS LEZ ARRAS
☎ 03.21.73.85.62 📠 03.21.73.84.21
E-mail : point.acces.droit@cu-arras.org

OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.



HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE (HALDE)

Discrimination ? , la HALDE est là pour vous aider.

Contactez

Par LETTRE : Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité
11 rue Saint Georges – 75009 – PARIS

Par TELEPHONE : 08 1000 5000

Par COURRIER ELECTRONIQUE : contact@halde.fr - www.halde.fr



URGENCES

SAMU	15	
SAMU SOCIAL	115	
CENTRE ANTI POISONS	08.25.81.82.22	
CENTRE DES GRANDS BRULES	03.20.44.42.78	
POMPIERS	18	
GENDARMERIE DE VIS EN ARTOIS	03.21.22.30.17	Ou 17

INFORMATIONS DIVERSES

◆ HABITAT – CONSTRUCTION



En ce qui concerne l'habitat,

- ☞ Maison individuelle :
 - 1 demande de permis de construire
 - 21 demandes de certificat d'urbanisme
 - 10 demandes de déclaration préalable

- ☞ Logement collectif :
 - 1 demande de permis de construire pour
 - 12 logements

Désormais, vous avez la possibilité de consulter à tout moment l'état d'avancement de l'instruction de votre demande d'autorisation de construire.

⇒ Contacter le site Internet de la DDE du Pas de Calais
www.pas-de-calais.equipement.gouv.fr
Rubrique : « où en est votre demande ? »

- ⇒ D'entrer le numéro de dossier à 15 caractères délivré en Mairie
- ⇒ De saisir la date de dépôt du dossier

◆ L'ASSAINISSEMENT

La communauté de communes OSARTIS a pris la compétence assainissement collectif et confié la réalisation de cette dernière à NOREADE qui programme les réalisations dans chaque commune au fur et à mesure :

Pour ce qui concerne les travaux de tout à l'égout dans notre commune, ils ne seront probablement pas réalisés avant 2012.

Nous sommes donc tous concernés par les lois sur l'eau de 1992 et de 2006.

Objectif : lutter contre toute pollution afin de préserver la santé publique et la qualité des eaux.

Les propriétaires dont les maisons ne sont pas raccordées à un réseau d'égout, doivent mettre en place un dispositif de traitement des eaux usées, assurer son entretien et faire appel à un vidangeur agréé tous les 4 ans.

La communauté de communes ou le délégataire (NOREADE) font contrôler ces assainissements par leur SPANC (Service Public d'Assainissement Collectif).

Toutes nouvelles installations individuelles auront été vues au moins une fois avant le 31 décembre 2012.

Pour le moment, la commune n'étant pas pourvue d'un assainissement collectif, toute demande d'installation d'assainissement non collectif doit être faite en Mairie

Un formulaire vous sera remis et devra être transmis pour contrôle au SIAN

Centre d'Exploitation de Pecquencourt Sud
37 rue d'Estienne d'Orves
59146 PECQUENCOURT
☎ 03.27.99.80.20

Réglementation → Vous disposez d'un puits privé pour vos besoins en eau domestique, régularisez votre situation.

Puits privés : à déclarer avant le 31 décembre 2009

Tout prélèvement d'eau domestique doit désormais être déclaré à la mairie. La déclaration est faite au plus tard dans un délai d'un mois avant le début des travaux depuis le 1^{er} janvier 2009.

Les dispositifs de prélèvements, puits ou forages de l'eau entrepris ou achevés avant le 31 décembre 2008 à des fins domestiques devront être déclarés avant le 31 décembre 2009.

Qu'entend-on par prélèvement d'eau domestique ?

Il s'agit de tout prélèvement destiné à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales et animales réservés à la consommation familiale de ces personnes. En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 mètres cubes d'eau par an, qu'il soit réalisé au moyen d'une seule ou de plusieurs installations.

Comment déclarer le puits ?

Au moyen d'un formulaire Cerfa. La déclaration de prélèvement d'eau à usage domestique doit être réalisée auprès du maire de la commune par le propriétaire de l'ouvrage ou par son utilisateur s'il est différent (le locataire).

Le maire doit accuser réception de la déclaration initiale et des informations qui la complètent au plus tard un mois après la date de réception auprès du déclarant. Il a l'obligation de mettre à disposition les informations enregistrées dans la base de données mise en place à cet effet par le ministère de l'Écologie.



Les points de prélèvement domestique d'eau sont à déclarer en mairie.

Les contrôles et les sanctions

Le règlement de service d'eau potable prévoit la possibilité pour les agents du service d'eau potable d'accéder aux propriétés privées pour procéder au contrôle des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits et forages. Les frais de contrôle sont mis à la charge de l'abonné. En cas de risque de contamination de l'eau provenant du réseau public de distribution par des eaux provenant d'une autre source, le service enjoint à l'abonné de mettre en œuvre les mesures de protection nécessaires. En l'absence de mise en œuvre de ces mesures, le service peut procéder à la fermeture du branchement d'eau.

Le contrôle prévoit :

1 - Un examen des parties apparentes du dispositif de prélèvement de l'eau, du puits ou du forage, notamment des systèmes de protection et de comptage; l'arrêté du 17 décembre 2008 précise que le contrôle porte sur :

- l'examen visuel des parties

apparentes des ouvrages de prélèvement, puits ou forages permettant de constater la présence d'un capot de protection et de vérifier que les abords de l'ouvrage sont propres et protégés;

- la vérification de la présence d'un compteur volumétrique prévu par l'article L. 214-8 du Code de l'environnement, ne disposant pas de possibilité de remise à zéro, en état de fonctionnement et régulièrement entretenu;

- les usages de l'eau visibles ou déclarés par l'utilisateur, effectués à partir du puits ou du forage;

- la vérification qu'une analyse de la qualité de l'eau de type P1, à l'exception du chlore, définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 susvisé, a été réalisée par le propriétaire lorsque l'eau prélevée est destinée à la consommation humaine au sens de l'article R. 1321-1 du Code de la santé publique;

- la vérification de la mise en place de signes distinctifs sur les canalisations et sur les points d'usage quand les puits ou forages sont utilisés pour la distribution d'eau à l'intérieur des bâtiments.

2 - Le constat des usages de l'eau effectués ou possibles à partir de cet ouvrage.

3 - La vérification de l'absence de connexion du réseau de distribution de l'eau provenant d'une autre ressource avec le réseau public de distribution d'eau potable. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur l'obligation de disposer d'un compteur. Les sanctions sont lourdes car l'article L 1324-3 du Code de la santé publique prévoit une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait de ne pas se conformer à ces dispositions.

FRANCK PIA

◆ EDF GDF

Contact : Agence clientèle de Douai
176 rue Abbaye des près
BP 250
59504 – DOUAI CEDEX
0 810 714 900

◆ CHIENS DANGEREUX : permis de détention obligatoire au 1^{er} janvier 2010

Les propriétaires ou détenteurs

☞ De chiens d'attaque **catégorie 1**
(**Pit-bull - boerbull**)

☞ De chiens de garde et de défense **catégorie 2**
(**Staffordshire bull terrier – American Staffordshire terrier – rottweiler – tosa-inu**)

Doivent être titulaires d'un permis de détention au 1^{er} janvier 2010.

Ce permis est délivré par les maires, sur présentation d'un certain nombre de pièces, notamment une évaluation comportementale du chien, réalisée par un vétérinaire, et une attestation d'aptitude du maître, obtenue par un formateur agréé.

Celle-ci nécessite une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

Les propriétaires ou détenteurs sont donc invités à consulter, en mairie ou sur le site Internet de la préfecture des départements de leur choix, la liste des formateurs habilités.

Le défaut de permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende. L'atteinte involontaire à l'intégrité des personnes ayant entraîné une incapacité temporaire de travail et l'homicide involontaire provoqués par un chien sont punis de peines allant selon les cas de 2 ans à 10 ans d'emprisonnement et de 30 000 à 150 000 euros d'amende.

C'est la loi du 20 juin 2008 qui a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

◆ INFORMATION DE LA SPA :

Nous avons reçu de nombreuses plaintes contre X sur la commune de Vis en Artois à la suite d'empoisonnement de chats ou de tirs sur des félins. Si l'auteur vient à être identifié, la SPA portera plainte contre le coupable auprès du Procureur et soutiendra les propriétaires jusqu'au tribunal.

Toute cruauté envers un animal, quel qu'il soit, est passible de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende (code rural).

◆ INFORMATION POUR LES PERSONNES DETENDEURS DE QUADS

Depuis le début du mois de décembre, il est obligatoire de déclarer les quads non homologués. La déclaration s'effectue auprès du ministère de l'intérieur, qui retourne un numéro d'identification à apposer sur le véhicule.

La déclaration s'effectue en ligne sur www.mon.service-public.fr ou par courrier auprès du ministère.

L'amende coûte 750 €.

◆ LES NUISANCES SONORES

↳ Il est interdit de troubler la tranquillité d'autrui, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. Depuis 1995, le tapage diurne est sanctionné au même titre que le tapage nocturne.

↳ De jour comme de nuit, le comportement de votre animal ne doit pas troubler la tranquillité de votre entourage.

Un voisin mécontent peut si vous ne parvenez pas à un accord, saisir la justice.

Le juge se prononcera alors sur le caractère excessif ou non des aboiements.

Vous encourez une amende pour tapage diurne ou nocturne qui peut atteindre 450 €.

↳ de même, pour la tonte de vos gazons, veuillez respecter votre voisinage.

◆ STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS

↳ Le trottoir doit permettre la libre circulation des piétons.

◆ LES PLANTATIONS ENTRE DEUX PROPRIETES PRIVEES

Lorsque le Code Civil évoque les plantations, il vise les végétaux revêtant une certaine importance, notamment par leur hauteur et leurs ramifications. C'est dans cette hypothèse et pour éviter tout inconvénient au voisinage que les limites ont été imposées.

↳ RESPECTER LES DISTANCES MINIMALES

Vous devez respecter une distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative pour les plantations destinées à dépasser 2 mètres de hauteur

La distance de la limite est fixée à 0.50 mètre pour les autres plantations.

« Article 671 du Code Civil » la distance se calcul du milieu du tronc.

↳ ENTRETENIR LES PLANTATIONS

Même lorsque les distances légales sont respectées, il arrive que des branches ou des racines empiètent chez le voisin. Dans un souci de sécurité et pour limiter les désagréments, le législateur peut imposer aux propriétaires des contraintes d'égagement.

↳ TOUT PROPRIETAIRE DOIT COUPER LES BRANCHES QUI DEPASSENT LA LIMITE SEPARATIVE

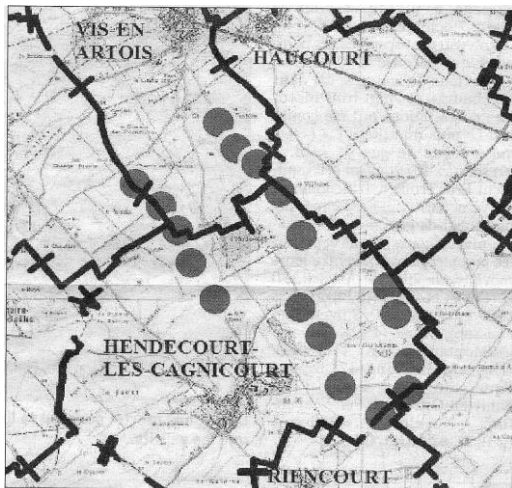
Et avançant sur le terrain voisin «article 673 du Code Civil ». Si les branches de votre voisin surplombent votre terrain vous ne devez pas les couper vous-même. Mais vous pouvez exiger l'égagement.

Si votre voisin n'obtempère pas le Tribunal d'Instance à votre demande le condamnera à élaguer au besoin sous astreinte moyennant une somme d'argent par jour de retard.

↳ VOUS AVEZ LE DROIT DE COUPER LES RACINES DES ARBRES VOISINS QUI EMPIETENT SUR VOTRE TERRAIN « Article 673 du Code Civil »

Votre voisin peut être tenu responsable si des racines s'immiscant dans votre mur provoquent des fissures suivies d'infiltrations et qui peut entraîner une action en réparation du préjudice devant les tribunaux. « Article 1384 du Code Civil »

◆ LES EOLIENNES



Chaque point représente une éolienne

Projet de 18 éoliennes par la Société d'Electricité du Nord (SEM), 6 sur le territoire de Vis en Artois. Les permis de construire ont été délivrés par la Préfecture du Pas de Calais, seule en charge de l'instruction de ce dossier.

Celle-ci avait deux mois pour se prononcer. Faute d'une réponse dans ce délai, la société a obtenu une autorisation tacite confirmée en octobre 2008, après une procédure devant le Tribunal Administratif de Lille.

Tout récemment, nous avons reçu de la SEM, une demande de prorogation des permis de construire suite à la crise financière qui a rendu difficile le financement du parc éolien cette année.

Voici le courrier réponse que nous lui avons fait.

Monsieur le Gérant,

Suite à votre courrier en date du 24 novembre 2009, concernant une demande de prorogation d'un an pour 6 permis de construire de 6 éoliennes délivrés par la Préfecture le 23 octobre 2008, nous vous rappelons qu'aucune autorisation de passage et d'occupation des chemins communaux ne vous a été délivrée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Gérant l'expression de nos salutations distinguées.

LE MAIRE
C.THIEVET

◆ DEFIBRILLATEUR : appareil permettant les réanimations cardiaques.

↳ Un défibrillateur vient d'être installé dans le hall d'entrée de la salle polyvalente. Il est opérationnel. Une formation sera dispensée par Mme JEANNOT, pompier.

**Elle aura lieu
Le lundi 1^{er} février à 9 heures.**

Vous y êtes invités et tout particulièrement les Présidents d'Association.

◆ MISSION LOCALE

☞ Vous cherchez à vous insérer dans la vie active ? La Mission Locale vous conseille.

Vous pouvez contacter l'antenne de Vitry-en Artois

**3 rue de la Mairie
62490 – VITRY EN ARTOIS
☎ 03.21.22.53.96**

◆ MAISON DE L'EMPLOI & DE LA FORMATION DU PAYS D'ARTOIS

Les priorités de la Maison de l'Emploi et de la Formation en Pays d'Artois

- Créer de nouveaux espaces et outils communs pour permettre à chacun acteur de l'emploi et de la formation de bénéficier du meilleur soutien de tous
- Simplifier l'accès à l'emploi, l'accès à la formation, l'accès aux acteurs mobilisés au sein du réseau Maison de l'Emploi et de la Formation
- Créer de nouvelles rencontres sur tout le territoire entre l'offre et la demande d'emploi entre les métiers d'aujourd'hui et les métiers de demain.

Quelques actions concrètes

- La bourse des stages et de l'alternance
- « Allo, j'embauche en Pays d'Artois »
- La bourse de l'emploi étudiant
- La lettre de la Maison de l'emploi
- Le développement du réseau de parrains – tuteurs en entreprises
- Cellule de veille et d'anticipation des mutations économiques
- Observatoire des territoires en besoins en formation.

Antenne Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays d'Artois
Communauté de Communes OSARTIS
Rue de la gare
62490 – VITRY EN ARTOIS

Un nouvel espace info formation sera bientôt disponible sur l'antenne OSARTIS de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays d'Artois.
Pour tous renseignements complémentaires

☎: 03.21.58.15.50 ou 0800 883 199

◆ FONDS D'AIDE AUX JEUNES – une solution pour vous accompagner dans votre projet.

- Vous avez entre 18 et 25 ans ?
- Vous habitez le Département du Pas-de-Calais ?
- Vous avez un projet ?
- Mais vous manquez de moyens ?

Le FAJ est un dispositif géré et financé par le Conseil Général

Il vous permet de constituer avec un référent un dossier de demande d'aide financière pour être aidé, accompagné et orienté dans les diverses démarches que vous avez à effectuer.

Cette aide financière vous permet de réaliser votre projet d'insertion, si vous êtes en difficulté.

Si vous avez entre 18-25 ans ou si vous avez 16 ans et êtes en cours de démarche d'insertion professionnelle, en contrat d'apprentissage.

Le seuil de recevabilité correspond à l'équivalent du montant du RMI/RSA (pour une seule personne)

C'est une aide à la subsistance et à la solidarité

C'est une aide à la professionnalisation, l'accès à l'emploi et à l'insertion sociale

C'est une aide à la mobilité

C'est une aide liée à l'accès ou au maintien dans le logement (sous conditions de ressources)

Toute demande doit être liée à votre projet.

Elle sera examinée par une commission locale.

Votre dossier de demande d'aide financière doit être expliquer à quoi elle va vous servir, quel est votre projet en cours de réalisation ou en voie d'élaboration.

Pour tous renseignements :

Secteur arrageois
Maison du Département Solidarité (MDS) ☎ 03.21.15.21.00
Mission Locale en pays d'Artois : ☎ 03.21.71.83.93

◆ OSARTIS ET SES JEUNES

La communauté de Communes OSARTIS représente, au sens de l'INSEE, environ 9200 jeunes (30 % de la population totale) de moins de 25 ans dont la répartition est la suivante :

Arleux en Gohelle	251	Etaing	126
Bellonne	80	Eterpigny	66
Biache St Vaast	1145	Fresnes les Montauban	146
Boiry notre Dame	132	Fresnoy en Gohelle	74
Brebières	1476	Gouy sous Bellonne	374
Cagnicourt	120	Hamblain	148
Corbehem	675	Haucourt	66
Dury	105	Hendecourt les Cagnicourt	97
Izel les Equerchin	265	Riencourt les Cagnicourt	81
Neuvireuil	140	Roeux	419
Noyelles sous Bellonne	217	Sailly en Ostrevent	204
Oppy	119	Saudemont	130
Pelves	218	Tortequesne	217
Plouvain	152	Villers les Cagnicourt	68
Quiery la Motte	229	Vis en Artois	170
Recourt	73	Vitry en Artois	1332
Rémy	76		

◆ LES PERSONNES AGEES

La communauté de communes Osartis met à disposition pour faciliter la vie à domicile des personnes âgées quatre services :

Les soins infirmiers, l'aide ménagère, les repas à domicile, la télé alarme

QUATRE SERVICES ET UN NUMERO UNIQUE

☎ 03.21.58.74.82

◆ Pac EUREKA : le remue-ménage

Programme d'activation cérébrale, un programme efficace et divertissant pour améliorer votre mémoire.

Une réunion d'information a eu lieu à la salle polyvalente le mardi 20 octobre 2009 organisée par la MSA d'Arras.

◆ DONS DU SANG

Les bénévoles de la transfusion sanguine d'**HENDECOURT LES CAGNICOURT**, informent des journées de collectes pour « 2010 »

↳ **Lundi 11 janvier** de 15h à 19 h à bord d'un car de prélèvements garé sur la place de l'Eglise
↳ **samedi 13 mars**
↳ **Samedi 3 juillet**
↳ **samedi 6 novembre** } de 8h30 à 12h00 à la salle des fêtes

Pour informations et pour pouvoir donner son sang, il faut :

- ☞ Etre âgé de 18 à 70 ans (décret du 19/04/09)
- ☞ Se munir d'une pièce d'identité pour le 1^{er} don
- ☞ Ne pas venir à jeun.

Attention ! Entre chaque don, il faut impérativement un intervalle de 8 semaines

Désormais, un homme peut donner 6 fois par an et une femme 4 fois par an.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler au

☎ **03.28.54.22.01** ou au n°vert **0800.05.92.22**

Responsable local : Joël FOURNIER – 03.21.07.30.64

D'AVANCE A TOUS, UN GRAND MERCI

◆ LES RESTOS DU CŒUR



LES RESTOS DU CŒUR

Vis en Artois s'associe à l'action des Restos du Cœur de Biache St Vaast – Beaurains.

Roger CANDAES en est le correspondant.

Vous pouvez le contacter en Mairie au ☎ 03.21.48.18.60

◆ CONCOURS DES ECHARPES D'OR

Un grand merci à André LEROY, conseiller municipal qui a monté le dossier sécurité.



Le Président

Paris, le 15 décembre 2009



Monsieur le Maire,

Votre commune a participé à l'édition 2009 du concours des Echarpes d'Or de l'association Prévention Routière et a été sélectionnée par notre comité départemental pour concourir au niveau national dans la catégorie « Communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants ».

Je tenais à vous adresser mes plus vives félicitations pour les efforts que vous avez entrepris afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route dans votre commune et à vous apporter tous nos encouragements dans la poursuite de vos actions.

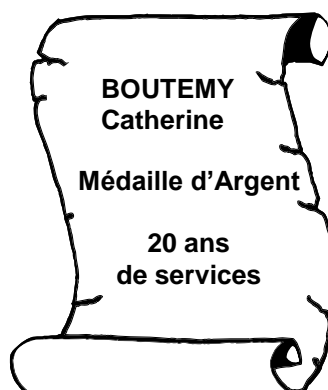
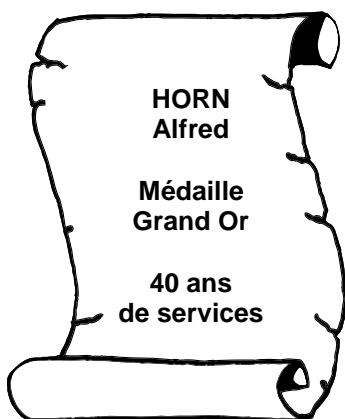
Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de presse qui présente le palmarès 2009 des Echarpes d'Or.

Notre comité départemental du Pas-de-Calais prendra prochainement contact avec vos services afin de vous remettre votre diplôme de participation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bernard Pottier

DES VISSOIS A L'HONNEUR



REMERCIEMENTS

☞ à **Fabrice DELATTRE**

Pour le prêt de sa parcelle aux verts sablons lors des feux de la St Jean.

☞ à **la Boulangerie MOCQUANT**

Pour la pâtisserie offerte aux différentes manifestations.

☞ à **Roger AUBIN**

Porte drapeaux par sa présence aux différentes manifestations à Vis mais aussi à Bullecourt et Souchez

☞ aux **VISSOIS**



➤ qui ont participé à «l'opération BRIOCHE » au profit de l'Association des Parents et Amis d'enfants inadaptés (APEI).
Une somme de **215 €** a été remise à cette association.

☞ à **Mathilde, Mégan, Camille, Melissa, Matthieu, Julie, Maxence, William**



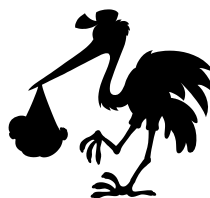
➤ Qui ont participé à la quête annuelle au profit de la Croix Rouge.
Une somme de **152,40€** a été remise à la délégation d'Arras.

☞ **Participation au Téléthon de Roeux**



➤ Le comité des fêtes a remis un chèque de 100 € au comité de Roeux.

NAISSANCES

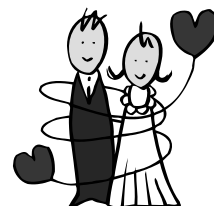


- | | | |
|---|---------------------|-------------------------|
| ☉ | Maxence DASSONVILLE | né le 21 janvier 2009 |
| ☉ | Titouan SEGARD | né le 9 février 2009 |
| ☉ | Robin PAUVERT | né le 11 février 2009 |
| ☉ | Charlotte VERET | née le 24 mars 2009 |
| ☉ | Luc LEIGNEL | né le 30 mars 2009 |
| ☉ | Lauriane RIBU | née le 27 juin 2009 |
| ☉ | Lucile CORNET | née le 13 juillet 2009 |
| ☉ | Léo KUSMIERSKI | né le 3 août 2009 |
| ☉ | Maxence LECROIX | né le 30 août 2009 |
| ☉ | Noah JABRI | né le 31 août 2009 |
| ☉ | Ophélie BEEUWSAERT | née le 9 novembre 2009 |
| ☉ | Eryne CIESIELSKI | née le 28 décembre 2009 |

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR

♥ Aurélien MILLER et Véronique DUBOIS
Mariés le 27 juin 2009

♥ Frédéric BOURBON ET Evelyne SZYMCZAK
Mariés le 4 juillet 2009



BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

◆ Mr BULTOT Cédric et Melle Laura PLACE	22 rue André Mercier
◆ Mr LONGATTE Cédric et Melle Christine SALLARAT	69 rue André Mercier
◆ Mr et Mme AUCLAIR Sylvain	15 rue André Mercier
◆ Mr et Mme VERYEPPE Jean Luc	65 rue de Chérisy
◆ Mr et Mme BIANCO Tonino	56 rue de Chérisy
◆ Mr CIESIELSKI Maxime et Melle WAQUET Jennifer	58 rue de Chérisy
◆ Mr et Mme MAURIAUCOURT	47 rue de Chérisy
◆ Mr DELAWARDE Fabien et Melle DUPAYAGE	7 rue de Boiry
◆ Mr BOUCHER Yohann et Melle DUVAL Laetitia	15 rue de Boiry
◆ Mme ROUSSETTE Virginie	4 rue de Boiry
◆ Mme TRUFFIER Patricia	19 rue de Boiry
◆ Mr PESIN Cédric	19 rue de Boiry
◆ Mme LENGLET Germaine	27 rue André Mercier
◆ Mr et Mme BLANPAIN Dominique	« Le Longchamp » 35 rue André Mercier



UNE PENSEE POUR CEUX QUI NOUS ONT QUITTES



Madame Veuve Renée DUJARDIN	6 janvier 2009
Monsieur Michel EHRlich	19 janvier 2009
Madame Veuve Odette DELEAU	24 janvier 2009
Madame Colette SAVARY-HUMEZ	8 février 2009
Madame Octavie BERNARD	9 février 2009
Monsieur Daniel VISEUR	24 février 2009
Monsieur Charles LANVIN	18 mars 2009
Madame Veuve Elda DELCOURT	8 avril 2009
Madame Veuve Hélène COMBLE	7 juin 2009

Une pensée particulière pour

✚ Madame Colette SAVARY,

Colette nous a quitté brutalement le 8 février 2009, juste quelques jours après la disparition de son compagnon, Monsieur Michel EHRlich
Colette avait spontanément accepté de rejoindre le Centre Communal d'Actions Sociales lors du renouvellement de son bureau en mars 2008.
Sa gentillesse et son dévouement resteront dans le cœur de chacun d'entre nous.

✚ Monsieur Charles LANVIN,

Le doyen de Vis depuis de nombreuses années s'en est allé à l'âge de 97 ans.
Il participait activement à la vie de notre commune en assistant régulièrement aux fêtes et aux cérémonies. Sa présence était toujours très remarquée lors des différentes manifestations patriotiques.

✚ Monsieur Daniel VISEUR

Daniel VISEUR a été membre de l'Association Foncière de Remembrement pendant une vingtaine d'années, ses conseils étaient forts appréciés au sein de l'association.

NOTRE PAGE HISTORIQUE

Maurice DRUON « parrain de la nouvelle la cloche de notre Eglise, nous a quitté.....



Maurice DRUON lors de son allocution au baptême de la cloche le 17 avril 2002



QUI ETAIT MAURICE DRUON ?

Ecrivain, Homme politique et Académicien Français

Né en 1918, Maurice Druon publie différents articles dans des revues et journaux littéraires dès l'âge de 18 ans.

Coauteur avec son oncle J.Kessel du « chant des partisans » C'est un gaulliste de la première heure.

Combattant en 1940, il s'évade de France en 1942 et s'engage dans les Forces Françaises libres à Londres où il rencontre le général de Gaulle et participe aux émissions de la BBC (Honneur et Patrie)

Correspondant de guerre en Afrique du Nord et lors des campagnes de France et d'Allemagne.

Ce n'est qu'en 1946 qu'il se consacre à la littérature. Rendu célèbre par la série historique des « rois maudits », il reçoit le prix Goncourt pour « les grandes familles » en 1948 et le prix Monaco pour l'ensemble de son œuvre.

Il est élu au 30^{ème} fauteuil de l'Académie française le 8 décembre 1966 et secrétaire perpétuel le 7 novembre 1985. Il démissionnera de cette fonction mais l'exercera à nouveau à titre honoraire à partir du 1^{er} janvier 2000.

En ce qui concerne sa carrière politique, Maurice Druon devient Ministre des Affaires Culturelles en 1973-1974 auprès de Georges Pompidou et député de Paris de 1978 à 1981.

Parrain de la cloche de l'Eglise St Martin, il est venu à Vis en Artois le 17 mars 2002 pour son inauguration.

Son nom a été donné à notre salle de réunion inaugurée le 15 janvier 2006.

Il s'est éteint à l'aube de ses 91 ans le 14 avril 2009. Ses obsèques ont été célébrées dans la cour d'honneur des invalides à Paris où un hommage National lui a été rendu par Monsieur le Président de la République et les membres du gouvernement.

COMMEMORATIONS

☞ **Dimanche 26 avril 2009 : Cérémonie du souvenir des victimes et des héros de la déportation**



Une gerbe a été déposée à la stèle André Mercier puis au monument aux morts par Mr le Maire accompagné de Messieurs Martial STIENNE conseiller général, Philippe DUBUS maire d'Haucourt, le Major LEMOINE, l'Adjudant Chef LAISNE, Roger AUBIN porte drapeaux et Jean Marie LEFEBVRE Garde d'Honneur de Notre Dame de Lorette.



Extrait du discours de Mr le Maire

Hommage aux Victimes et aux héros de la déportation

En ce jour, nous avons également une pensée particulière pour un grand résistant qui nous a quitté la semaine dernière. En effet, à quelques jours de ses 91 ans s'est éteint Maurice DRUON auteur avec son oncle Joseph KESSEL du chant des partisans qui exprime à lui seul tout l'esprit qui animait ces héros de la résistance.

☞ **Vendredi 8 mai 2008 - Cérémonie commémorative de la fin de la guerre 1939-1945**



La minute de silence observée au monument aux morts en mémoire des enfants du village morts au champ d'honneur en présence de Mr Henri DECAUDIN, Président de la FNACA de Vis en Artois, du Major LEMOINE et de l'adjudant chef LAISNE

... suivie du discours de Mr le Maire et du vin d'honneur à la salle polyvalente en présence du conseil municipal



☞ Mercredi 11 novembre 2008 – Cérémonie de l'Armistice de 1918



Les deux délégations de Vis et d'Haucourt se sont rassemblées devant le Mémorial et ont déposé les gerbes en présence de Monsieur HOLBORN, vétéran des Forces Navales Britanniques et de Monsieur STIENNE, conseiller général.

Parmi les autorités Militaires, présence du Major LEMOINE et de l'Adjudant Chef LAISNE

Monsieur STACHON au nom du Commonwealth War Graves Commission, a déposé une gerbe au monument aux morts.



Traditionnel discours de Monsieur le Maire entouré du Conseil Municipal suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente. Nos invités anglais sont toujours présents

Extrait du discours

Il faudra attendre le vote d'une loi en octobre 1922 pour que le 11 novembre devienne une fête nationale. Un an plus tard, le 11 novembre 1923, la flamme du souvenir qui symbolise la tombe du soldat inconnu est allumée par le ministre André Maginot. C'est à partir de cette date que dans chaque commune de France un monument est construit pour commémorer le sacrifice des poilus.

Les manifestations organisées par la commune et les associations dans notre village.

☞ **Dimanche 18 janvier 2009 :** présentation des vœux du Maire



Christian THIEVET entouré du Conseil Municipal, présente ses vœux à la population. Cette année 2009 verra l'ouverture de nouveaux chantiers, rénovation de l'école, réalisation d'un columbarium, importants travaux de voiries, borduration, sécurité, rénovation de la salle polyvalente...

Madame BARBET a cédé son poste à Mr André LEROY à la présidence du Comité d'Animation des fêtes.

La cérémonie des vœux s'est conclue par la remise des médailles du travail à Francis SRO CZAK et Alfred HORN et le traditionnel vin d'honneur.



Intervention de Mr Martial STIENNE, conseiller général



Les habitants de Vis sont venus nombreux à cet échange de vœux.

☞ Dimanche 5 avril 2009 : Repas des aînés.



Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé sous le soleil du printemps, dans la bonne humeur.

Danses, chants, repas de fêtes, tous les ingrédients étaient réunis pour permettre aux aînés de profiter de cette belle journée.

Plus de 80 personnes ont participé à ce repas.



Les aînés se sont lancés sur la piste de danse et ont apprécié les chansons interprétées par Nadine.

La doyenne Mme EVENDEN et les doyens de l'assemblée Mr Roger JANNET et Mr Georges POTAPOFF ont été mis à l'honneur



La chanteuse Nadine et un joueur de cornemuse étaient venus animer cette journée aux grands plaisirs de tous.

☞ **Lundi 13 avril 2009 : Distribution des œufs de Pâques pour les enfants**



Les cloches sonnent !

*Du plus petit au plus grand,
on attend l'ouverture du
portillon*

*Ils se sont lancés à la
recherche des œufs de
Pâques près de l'Eglise
Saint Martin.*



☞ **Vendredi 1^{er} mai 2009 : Football, journée des jeunes**

Organisée par l'association E.S.V.S.



☞ **Dimanche 17 mai 2009 : Randonnée Cyclo VTT**

Organisée par l'association VMV



☞ **Samedi 6 juin 2009 : Vide grenier**



Plus de 80 participants à cette 3^{ème} édition de la braderie.

Et de nombreux visiteurs malgré un temps incertain.



☞ **Dimanche 7 et 8 juin 2009 – la Ducasse**

Tours de manèges gratuits pour les enfants

Après le succès de la braderie, la ducasse a continué avec un dimanche en fête. Les élections européennes qui se sont déroulées le même jour ont quelque peu perturbé l'organisation du dimanche après-midi.



☞ Samedi 21 juin 2009 – Les feux de la Saint Jean

9^{ème} édition cette année sur le thème du Mexique, les bénévoles du Comité des Fêtes et la municipalité ont proposé aux Vissoises et Vissois, barbecue, buvette, troupe de danseuses, promenades à poney pour attendre l'embrasement du bûcher.



Toujours beaucoup d'activité autour du barbecue, un public nombreux malgré la fraîcheur du soir.



Les ponchos et sombreros faisaient partie du décor. Les enfants ont eu la chance de profiter de tours de poney et de tours en calèche gratuits



Les danseuses du groupe « Art'cœur » nous ont proposé de jolies chorégraphies sur le thème de comédie musicale.

Puis ce fut embrasement de l'énorme bûcher autour duquel plus de 200 personnes s'étaient rassemblées. Les flammes ont embrassé le ciel pendant plus de 30 minutes sous la bonne surveillance des pompiers.....



☞ **dimanche 28 juin 2009 – randonnée équestre**

Organisée par l'association de Sauvegarde des Equidés en partenariat avec Alezan Cheval.

☞ **Mardi 14 juillet 2009 – Fête Nationale**

La cérémonie du 14 juillet avec son traditionnel dépôt de gerbe au monument aux morts.



Dépôt de gerbe par Mr le Maire, Mr Jean Marie LEFEBVRE, garde d'Honneur de Lorette et Mr Roger JANNET, porte drapeau honoraire.

*Au retour à la salle des fêtes, plusieurs citoyens ont été mis à l'honneur avec la remise des diplômes du travail à Mme Catherine BOUTEMY et Mr Patrick SAMAIN
Des dictionnaires Français Anglais ont été offerts aux élèves qui entreront en sixième en septembre 2009 - DE DONCKER Corentin, HORVAIS Sullivan, LEFEBVRE Clément.*



L'après midi, concours de pétanque en doublette
« Challenge Jean DELANNOY »
dans la bonne humeur et sous
un soleil radieux



Les coupes attendent les vainqueurs !



Pendant ce temps, animation pour les enfants avec de nombreux
jeux et récompenses, jeux de ciseaux, jeux des anneaux, course de
sac ... etc.



Enfin, remise des lots et récompenses aux vainqueurs, aux joueurs....
Une belle et agréable journée

☞ Samedi 24 octobre 2009 – Soirée couscous



*Salle comble pour la soirée
couscous !*

*Les danseuses orientales du groupe
SANAËLLE étaient au rendez-vous
et ont charmé le public*



Superbe ambiance !!!



Un succulent repas préparé par le Chef Roger



☞ **Samedi 7 et dimanche 8 novembre 2009 – Exposition de porcelaines peintes**

Organisée par le VMV

☞ **Samedi 14 novembre 2009 – Récital**

Ouverture des festivités de la semaine culturelle, avec le concert de Katia et Dyhanna Lecocq, aux Violons suivi de Flavien Riez accompagné par Benjamin dans son répertoire de variété française.



☞ **Du samedi 21 novembre au lundi 23 novembre 2009 - Semaine Culturelle**

Chantal HORN adjointe à la culture avait invité de nombreux artistes pour cette 7^{ème} édition sur le thème de l'Égypte.



Salle polyvalente, nombreux objets, fresques et porcelaines étaient exposés.



L'ensemble de la délégation a visité l'exposition sur le thème de l'Egypte.

Visite inaugurale à la Salle Maurice DRUON.

Mr le Maire entouré de Mme Brigitte GUIDET conseillère générale du Nord, Directrice de l'IME de château neuf de Monchy, et de Mr Pierre GEORGET, conseiller régional, Président d'OSARTIS, Maire de VITRY



Le blason réalisé en mosaïque a été remis à Mr le Maire par les élèves de l'IME de Monchy

« Les armoiries de Vis en Artois »

Le champ du blason est divisé en deux parties disposées en « taillé pigeonné ».

Le créateur, Monsieur LEFRERE a expliqué avoir représenté à la fois le flanc de la colline sur laquelle le village est construit et aussi les pignons à « pas de moineaux » qui sont l'un des signes distinctifs des maisons de l'Artois.



*Dans la partie inférieure, de couleur rouge (de gueules) figure un épi de blé qui caractérise l'agriculture, activité essentielle du village
 Dans le haut, sur un champ d'argent, deux tracés sinueux (des cotices en barre) représentent les deux rivières, la Sensée et le Cojeul, qui arrosent le village.*



Les produits du marché équitable présentés par Mr et Mme ANSELIN



Un travail remarquable a été réalisé par Mme Katy DUCATEL et les enfants des écoles maternelles et CP du RPI Sensée- Cojeul, de l'IME de Monchy le Preux et de Jean Philippe DARRAS pour ses canevas.



Le lundi après midi la visite des différentes classes des écoles a permis aux enfants d'apprécier la réalisation de mosaïques et de poteries par les élèves de l'IME encadrés de leurs éducatrices



Mais également, ils ont assisté à une démonstration de taille de pierres par Mr Frédéric COULPIED, professeur au lycée Jacques le Caron



La semaine culturelle s'est terminée par une remise de diplômes aux classes ayant participé à cette 7^{ème} édition.



☞ Dimanche 13 décembre 2009 - Arbre de Noël



Les clowns Agnolettis ont ravi les petits comme les grands venus nombreux pour partager ce moment de Noël.



Puis, tous en cœur, et en chantant, ils ont accueilli le père Noël venu à cheval avec ses hottes pleines de cadeaux et de friandises offerts par la municipalité à tous les enfants de la commune.

☞ Samedi 19 décembre 2009 – Colis des aînés

Dans un paysage de neige et sous le soleil, les membres du CCAS et le Conseil Municipal ont distribué le traditionnel colis de Noël aux aînés. 83 colis ont été offerts.

La distribution a débuté par la visite chez Mr et Mme RAPPE Alfred et Antoinette.

Mr RAPPE âgé de 88 ans est le nouveau doyen du village. Il succède à Mr Charles LANVIN décédé en mars 2009. Mr et Mme RAPPE sont mariés depuis 62 ans et sont arrivés à Vis en Artois en 1997.

Après cette visite, les fidèles porteurs se sont dispersés et sont allés à la rencontre de tous les aînés.



L'organisation des équipes avant le départ à la salle Maurice Druon



Mr et Mme RAPPE très sensibles à notre visite nous ont très bien accueillis.

CALENDRIER DES FETES – CEREMONIES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES PREVUES EN 2010 DANS LA COMMUNE

DATE	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISEE PAR
JANVIER 2010			
Jeudi 7 janvier	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Dimanche 17 janvier	Cérémonie de présentation des vœux	Salle polyvalente	Municipalité
Jeudi 21 janvier	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Samedi 23 janvier	Théâtre	Brebières	Foyer rural
Samedi 30 janvier	Théâtre	Fampoux	Foyer rural
FEVRIER 2010			
Jeudi 4 février	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Samedi 6 février	Concours de belote	Salle polyvalente	Eterpigny
Jeudi 18 février	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Samedi 27 février	Théâtre	Guémappe	Foyer rural
MARS 2010			
Jeudi 4 mars	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Dimanche 14 mars	Elections Régionales 1 ^{er} tour	Salle polyvalente	Municipalité
Jeudi 18 mars	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Dimanche 21 mars	Elections Régionales 2 ^{ème} tour	Salle polyvalente	Municipalité
Samedi 27 mars	Show Coiffure Mode	Vitry en Artois	Foyer rural
Dimanche 28 mars	Repas des aînés	Salle polyvalente	Municipalité
AVRIL 2010			
Jeudi 1 avril	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Lundi 5 avril	Distribution des œufs de Pâques pour les enfants	Espaces verts autour de l'église	Municipalité et Comité des fêtes
Jeudi 15 avril	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Dimanche 25 avril	Cérémonie du souvenir des déportés	Stèle André Mercier et Monument aux Morts	Municipalité
Jeudi 29 avril	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
MAI 2010			
Samedi 1 ^{er} mai	Football - journée des jeunes	Stade André Mercier	E.S.V.S.
Samedi 8 mai	Cérémonie commémorative - fin de guerre 1939 - 1945	Monument aux Morts	Municipalité
Dimanche 16 mai	Randonnée Cyclo - VTT	Salle polyvalente	VMV
Jeudi 27 mai	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
JUIN 2010			
Samedi 5 juin	Vide grenier - fêtes foraines	Place Jules Viseur	Municipalité et Comité des fêtes
Dimanche 6 juin	Apéritif - restauration - spectacle		
Lundi 8 juin	Tours de manège gratuits pour les enfants		
Jeudi 10 juin	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Samedi 19 juin	Feux de la Saint-Jean	Anciennes sablières	Municipalité et Comité des fêtes
Jeudi 24 juin	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés

CALENDRIER DES FETES – CEREMONIES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES PREVUES EN 2010 DANS LA COMMUNE

DATE	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISEE PAR
JUILLET 2010			
Jeudi 8 juillet	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Mercredi 14 juillet	Cérémonie Commémorative	Monument aux Morts Jeux sur la place	Municipalité et Comité des fêtes
Dimanche 18	LAN Party	Salle polyvalente	Municipalité et Comité des fêtes
Jeudi 22 juillet	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Samedi 24 juillet	Brocante	St Laurent en Blangy	VMV
AOUT 2010			
Jeudi 5 août	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Jeudi 19 août	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
SEPTEMBRE 2010			
Jeudi 2 septembre	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Jeudi 16 septembre	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Jeudi 30 septembre	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
OCTOBRE 2010			
Jeudi 14 octobre	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Samedi 16 octobre	Repas dansant	Salle polyvalente	Municipalité et Comité des fêtes
Samedi 24 octobre	Théâtre	Vitry en Artois	Foyer rural
Jeudi 28 octobre	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
NOVEMBRE 2010			
Samedi 6 novembre	Exposition de porcelaines peintes	Salle polyvalente	VMV
Dimanche 7 novembre			
Jeudi 11 novembre	Cérémonie Commémorative de l'Armistice de 1918	Monument aux Morts	Municipalité
Jeudi 18 novembre	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Samedi 20 novembre	Concert - semaine culturelle	Salle polyvalente	Municipalité et comité des fêtes
Samedi 27 novembre	Semaine culturelle	Salle polyvalente	Municipalité et comité des fêtes
Dimanche 28 novembre			
Lundi 29 novembre			
DECEMBRE 2010			
Jeudi 2 décembre	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Lundi 6 décembre	Réunion des associations calendrier des fêtes 2010	Salle polyvalente	Municipalité
Dimanche 12 décembre	Arbre de Noël	Salle polyvalente	Municipalité
Jeudi 16 décembre	Jeux de cartes	Salle polyvalente	Club des aînés
Samedi 18 décembre	Colis des aînés	Vis en Artois	Municipalité et CCAS